

Service de médiation

Mise en place d'un service de **médiation humaniste** à destination des jeunes et des adultes de l'Institution.

Une situation de différend ou de conflit détériore la relation, génère des souffrances et impacte sérieusement le déroulement de la vie quotidienne.

La médiation humaniste constitue offre alors un autre regard sur l'avenir.

QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION HUMANISTE ?

La médiation humaniste, par un **entretien individuel**,

- ♦ offre :
 - ✓ un espace d'expression,
 - ✓ un espace de reconnaissance
 - ♦ permet :
 - ✓ de cerner clairement l'objet du différend ou du conflit,
 - ✓ de comprendre et accueillir les émotions éprouvées,
- pour enfin développer un autre regard et ouvrir des perspectives nouvelles.**

La médiation **peut ensuite prendre la forme d'une rencontre des deux parties en conflit** (sous réserve de leur accord) en présence des médiateurs.

Ce temps permet à chacun :

- ✓ de s'exprimer,
- ✓ d'être entendu et reconnu par l'autre,
- ✓ de cerner l'origine du conflit,
- ✓ de comprendre la réaction de l'autre et d'y porter un regard différent,

dans l'optique de se rejoindre dans notre humanité : nos émotions, nos besoins et nos valeurs.

Les médiations humanistes s'effectuent toujours en présence d'au moins deux médiateurs afin de garantir **un esprit impartial, de neutralité et dénué de jugement** de la part des médiateurs.

PAR DES MÉDIATEURS FORMÉS ET ACCRÉDITÉS PAR LE CMFM*

Marie-France
THUILLIER et Laëtitia
MARCOPOULOS,
habilitées à réaliser des
co-médiations pénales
au tribunal de Paris

**BON À SAVOIR : PLUS DE 75 %
DES MÉDIATIONS PÉNALES DU
CMFM* ABOUTISSENT À LA
SUSPENSION OU AU RETRAIT DE
LA PLAINTÉ DÉPOSÉE AVEC UN
ACCORD AMIABLE SIGNÉ
PENDANT LA MÉDIATION.**

*CMFM : CENTRE DE MÉDIATION ET
DE FORMATION À LA MÉDIATION

POUR QUI ?

Tous les membres de l'Institution peuvent bénéficier du service de médiation : élèves, enseignants 1^{er} et 2nd degrés, personnels OGEC et de l'Éducation Nationale.

Ce service peut être demandé par l'une des parties concernées ou par **toute personne** constatant un conflit au sein de l'Institution.

Un rendez-vous sera alors proposé par les médiateurs.

MODALITÉS

Les **élèves** s'adressent à leur Responsable pédagogique ou aux Coordinateurs de vie scolaire.

Les **adultes** s'adressent directement aux médiateurs.

UNE ÉCOLE
AU SERVICE
DU PROJET DE DIEU

UNE ÉCOLE
PARTICULIÈREMENT ATTACHÉE
AUX PAUVRES ET AUX FAIBLES

UNE ÉCOLE
ATTACHÉE À LA DIGNITÉ
DE LA PERSONNE

UNE ÉCOLE
QUI FAIT GRANDIR
DANS LA VÉRITÉ DE L'AMOUR